

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des comptes administratifs 2022

➤ Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du syndicat (<https://www.symevad.org>)

Véritable bilan financier, le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année civile.

Les comptes administratifs ont été votés le 26 juin 2023 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté les dépenses (section de fonctionnement) intégrant principalement la gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en € Hors TVA.

➤ Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- Douais Agglomération
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (depuis 2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (depuis 2018)

Seul l'EPCI Douais Agglo a adhéré à la compétence facultative en date du 01/04/2018.

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la prévention.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un centre de tri des déchets d'emballages ménagers (CT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un centre de compostage des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo.

I – Compte administratif 2022 « budget énergie renouvelable »

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME, basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

A - Les résultats du compte administratif 2022

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	-		441 141,96		441 141,96
Opérations de l'exercice	1 112 050,50	1 243 899,02	480 794,96	468 859,28	1 592 845,46	1 712 758,30
Résultats de l'exercice		131 848,52	11 935,68			119 912,84
Totaux	1 112 050,50	1 243 899,02	480 794,96	910 001,24	1 592 845,46	2 153 900,26
Résultats de clôture		131 848,52		429 206,28		561 054,80
Restes à réaliser			14 736,56		14 736,56	
Totaux cumulés	1 112 050,50	1 243 899,02	495 531,52	910 001,24	1 607 582,02	2 153 900,26
Résultats définitifs		131 848,52		414 469,72		546 318,24

Le compte administratif 2022 présente donc les résultats suivants :

- ➔ Un excédent d'exploitation de 131 **848.52 €** à fin 2022.
- ➔ Un excédent d'investissement de 414 **469.72 €** à fin 2022 (RAR inclus)

B - La section d'exploitation 2022 par type d'énergie

DEPENSES D'EXPLOITATION							RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%
O11		0%	7 678,82 €	100%	7 678,82 €	1%	O02	- €	0%		0%	- €	0%
65	0,07 €				0,07 €	0%	75	1 055 342,69 €	87%	151 657,95 €	13%	1 207 000,64 €	97%
66	113 087,63 €	79%	30 624,29 €	21%	143 711,92 €	13%	O42		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
67	455 210,46 €	93%	36 589,95 €	7%	491 800,41 €	44%							
O42	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	42%							
TOTAL	933 298,16 €	84%	178 752,34 €	16%	1 112 050,50 €	100%	TOTAL	1 055 342,69 €	85%	188 556,33 €	15%	1 243 899,02 €	100%

- ✓ 85 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente du biométhane
- ✓ 15 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente de l'électricité

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépenses est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 55 % des dépenses. Également sur l'année 2022, un reversement de 491 K€ au budget général (chapitre 67).

Remarque : concernant les charges d'exploitation à caractère général, elles sont intégrées pour la production photovoltaïques car facilement identifiables (contrat de maintenance, nettoyage des panneaux, etc.). En revanche, elles ne peuvent être individualisées du coût d'exploitation du TVME pour ce qui concerne la méthanisation et ne sont donc pas retranscrites ici. Cela explique le fort excédent comptable pour cette énergie.

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de la revente de l'énergie (biométhane 87 % et électricité 13 %) au niveau du chapitre 75.

➤ L'évolution de la section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION					RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	BP/DM 2022	CA 2022	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	BP/DM 2022	CA 2022
O11	Charges à caractère général	5 621,46 €	10 730,00 €	7 678,82 €	O02	Résultat d'exploitation N-1	96 463,91 €		- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	2,00 €	0,07 €	75	Revente d'énergie	1 009 587,07 €	1 080 000,00 €	1 207 000,64 €
66	Charges financières	155 382,37 €	145 506,70 €	143 711,92 €	O42	Amortissements subventions	36 898,38 €	36 898,39 €	36 898,38 €
67	Reversement au budget principal	512 794,42 €	491 800,41 €	491 800,41 €					
O42	Dotations aux amortissements	469 151,11 €	468 859,28 €	468 859,28 €					
		1 142 949,36 €	1 116 898,39 €	1 112 050,50 €	TOTAL		1 142 949,36 €	1 116 898,39 €	1 243 899,02 €

➤ Les principaux facteurs d'évolutions par rapport à l'année 2021 :

On constate une stabilisation des dépenses entre 2021 et 2022, une variation de l'ordre de moins 3 %

Concernant les recettes, la revente d'énergie (1.2 M€) est en progression de l'ordre de 19 % par rapport à l'année 2021, essentiellement du fait d'une progression notable de la production de biométhane (+ 18 %) explicable par l'absence d'arrêt technique en 2022.

Pour information, la révision du prix de vente du kWh de biométhane en hausse d'environ 10 % a été appliquée en novembre 2022. Elle a donc eu un effet limité sur l'exercice mais aura un impact sur 2023.

C - La section d'investissement 2022 par type d'énergie

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
040		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	7%	001	433 747,59 €	98%	7 394,37 €	2%	441 141,96 €	48%
16	375 000,00 €	86%	60 855,26 €	14%	435 855,26 €	88%	040	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	52%
21 (RAR inclus)	- €		22 777,88 €	100%	22 777,88 €	5%							
TOTAL	375 000,00 €	76%	120 531,52 €	24%	495 531,52 €	100%	TOTAL	798 747,59 €	88%	111 253,65 €	12%	910 001,24 €	100%

En dépenses, d'investissement, la section se compose essentiellement du remboursement en capital de la dette (chapitre 16).

En recettes de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté-001) de l'amortissement comptable des biens de l'actif. (chapitre 040).

D -Etat de la dette budget énergie renouvelable 2022

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DEBUT 2022	ANNUITE 2022			CRD FIN 2022
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	608 552,66 €	60 855,26 €	30 788,54 €	91 643,80 €	547 697,40 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	4 875 000,00 €	375 000,00 €	112 793,88 €	487 793,88 €	4 500 000,00 €
TOTAL BUDGET ENERGIE	8 750 000 €			5 483 552,66 €	435 855,26 €	143 582,42 €	579 437,68 €	5 047 697,40 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2022 s'élevait à 5.48 M€ pour atteindre 5.04 M€ à la fin d'année 2022 ».

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2022 « énergie renouvelable »

- ✓ Des reventes d'énergies 2022 en hausse par rapport à l'année 2021 : + 197 K€
- ✓ Légère baisse des charges d'exploitation entre 2022 et 2021 : - 3 %
- ✓ Un excédent d'exploitation à fin 2022 de : 131 848.52 €
- ✓ Un excédent d'investissement (RAR sinus) à fin 2022 de : 414 469.72 €

En conclusion, **sur l'exercice 2022**, le budget énergie renouvelable a participé au financement du budget principal à hauteur **de 491 K€**.

II – Compte administratif 2022 « budget principal »

A - Les résultats du compte administratif 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 368 176,20		3 133 890,03		4 502 066,23
Opérations de l'exercice	36 228 703,16	36 925 189,73	4 812 401,30	3 417 054,30	41 041 104,46	40 342 244,03
Résultats de l'exercice		696 486,57	1 395 347,00		698 860,43	
Totaux	36 228 703,16	38 293 365,93	4 812 401,30	6 550 944,33	41 041 104,46	44 844 310,26
Résultats de clôture		2 064 662,77		1 738 543,03		3 803 205,80
Restes à réaliser					-	-
Totaux cummulés	36 228 703,16	38 293 365,93	4 812 401,30	6 550 944,33	41 041 104,46	44 844 310,26
Résultats définitifs		2 064 662,77		1 738 543,03		3 803 205,80

Un excédent de fonctionnement de 2 064 **662.77 €** à fin 2022.

- Dont 2 048 359.06 € pour la compétence obligatoire.
- Dont 16 303.71 € pour la compétence facultative (HDQ déchèteries Douaisis Agglo).

Un excédent d'investissement de 1 738 **543.03 €** à fin 2022.

- Dont 1 265 561.99 € pour la compétence obligatoire.
- Dont 472 981.04 € pour la compétence facultative (HDQ déchèteries Douaisis Agglo).

B - La section de fonctionnement 2022

Afin de mieux comprendre le compte administratif 2022 « budget principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

Les principales dépenses 2022 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	CA 2022	% CA 2022
011 - Charges à caractère général		30 299 264,55 €	83,6%
	<i>Dont 611-Contrats d'exploitation</i>	29 294 005,68 €	80,9%
	<i>Dont 63512 - Taxes foncières</i>	516 517,00 €	1,4%
	<i>Dont 6XXX-Divers</i>	488 741,87 €	1,3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 399 624,26 €	3,9%
65 - Autres charges de gestion courante		101 358,52 €	0,3%
	<i>653X-Indemnités élus et frais de mission</i>	59 016,75 €	
	<i>657XX-Subventions versées</i>	20 500,00 €	
	<i>65XX-Autres</i>	21 841,77 €	
66 - Charges financières	<i>66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres</i>	860 353,52 €	2,4%
67 - Charges exceptionnelles	<i>67XX</i>	187 678,25 €	0,5%
042-Opérations d'ordres	<i>68XX-Dotations aux amortissements</i>	3 380 424,06 €	9,3%
	TOTAL	36 228 703,16 €	100,0%

Les charges de fonctionnement 2022 se répartissent de la manière suivante :

Sur l'exercice 2022, les dépenses liées aux contrats de prestations de services (article 611) représentent 80.9 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de contrats pluriannuels :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries.
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « amortissements » et « charges financières » soit 11.7 % des dépenses globales. Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les charges de personnels et autres charges représentent, quant à eux, 7.4 %. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (taxes foncières, communication, subventions, charges diverses), et de dépenses exceptionnelles.

Les principales recettes 2022 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	Montant	% CA 2022
O13-Atténuations de charges	6419-Remboursement sur rémunérations	10 250,00 €	0,0%
70-Produits des services	70388-Facturation des professionnelles en déchèteries	7 776,92 €	
74 - Dotations, subventions et participations		30 101 006,35 €	78,6%
	74758-contributions EPCI	25 323 507,28 €	66,1%
	7478-Soutiens des éco-organismes	4 777 499,07 €	12,5%
75 - Autres produits de gestion courante		5 938 248,54 €	15,5%
	7561-Reversement du budget énergie	491 800,41 €	
	7588-Valorisations matériaux	4 295 433,17 €	11,2%
	7588-Facturation vide de tri	1 118 284,66 €	2,9%
	7588-Divers	32 730,30 €	
77 - Produits exceptionnels		368 215,42 €	1,0%
	773-Annulations mandats exercices antérieurs	322 617,20 €	
	77XX-Remboursement divers (assurance, GER...)	45 598,22 €	
78-Reprises sur amortissements et provisions	7817-Reprise sur provisions actifs circulants	18,00 €	0%
O42-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	499 674,50 €	1,3%
OO2-Résultat de fonctionnement 2021	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	1 368 176,20 €	3,6%
TOTAL		38 293 365,93 €	100,0%

Les produits de fonctionnement 2022 se répartissent de la manière suivante :

→ Les contributions (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : 66.1 %

EPCI	COMPETENCE	CA 2022
CAHC	OBLIGATOIRE	9 896 055,28 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	11 117 552,80 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	3 188 554,12 €
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 121 345,08 €
TOTAL		25 323 507,28 €

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

→ Les soutiens des Eco-organismes (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : 12.5 %

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

→ Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 11.2%

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux issus des bennes de déchèteries (ferraille et cartons), et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient, pour la plupart, de prix plancher.

→ Les recette de vide de tri : 2.9 %

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Deux marchés principaux correspondent à ces apports provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault.

L'évolution de la section de fonctionnement 2022

➤ L'évolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
011 - Charges à caractère général	30 456 933,65 €	31 743 083,26 €	30 299 264,55 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 364 003,66 €	1 414 165,00 €	1 399 624,26 €
65 - Autres charges de gestion courante	98 107,43 €	110 759,60 €	101 358,52 €
66 - Charges financières	805 656,38 €	863 821,00 €	860 353,52 €
67 - Charges exceptionnelles	5 712,93 €	195 850,00 €	187 678,25 €
68 - Provisions	419,42 €	500,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 343 587,37 €	3 380 424,06 €	3 380 424,06 €
023-Virement section d'investissement	- €	22 000,00 €	- €
TOTAL	36 074 420,84 €	37 730 602,92 €	36 228 703,16 €

L'exécution des dépenses de fonctionnement 2022, augmente légèrement par rapport à la réalisation 2021, de l'ordre de + 0.4 %.

L'exécution 2022, indique un taux de réalisation de 96 %, soit approximativement **1.5 M€** de crédits non consommés principalement sur la partie « contrats de prestations de service ». La raison principale est liée à une baisse sensible des tonnages qui ne pouvait être anticipée lors de l'élaboration du budget primitif 2022 (pour rappel, les tonnages 2021 avaient sensiblement augmenté).

Ci-dessous l'évolution des principaux postes de dépense du compte « contrats de prestations de service », par filière de traitement, qui représente 84 % (1.25 M€) des dépenses non mobilisées sur l'exercice 2022.

Filière de traitement	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Traitement des ordures ménagères	611-Exploitation / traitement déchets	17 540 504,82 €	18 022 491,00 €	17 856 435,15 €
Traitement de la collecte sélective		4 134 693,80 €	4 861 152,54 €	4 251 870,64 €
Traitement des déchets verts		970 562,18 €	866 000,00 €	833 110,90 €
Traitement des encombrants hors déchèteries		877 152,38 €	780 195,00 €	617 266,27 €
Traitement des déchets en déchèteries		5 457 940,87 €	5 723 820,00 €	5 247 970,62 €
Gestion du haut de quai		473 005,08 €	474 500,00 €	487 352,28 €
TOTAL		29 453 859,13 €	30 548 158,54 €	29 294 005,86 €

➤ L'évolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
013 - Atténuations de charges	- €	- €	7 776,92 €
70 - Produits des services	24 025,00 €	9 000,00 €	10 250,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	29 471 051,10 €	30 071 002,27 €	30 101 006,35 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 974 538,16 €	5 463 597,41 €	5 938 248,54 €
77 - Produits exceptionnels	489 301,46 €	319 152,54 €	368 215,42 €
78-Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	18,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 200,05 €	499 674,50 €	499 674,50 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	1 985 481,27 €	1 368 176,20 €	1 368 176,20 €
TOTAL	37 442 597,04 €	37 730 602,92 €	38 293 365,93 €

L'exécution des recettes de fonctionnement 2022 (hors résultat reporté) augmente de l'ordre de 4.1 % par rapport à la réalisation 2021, soit 1.46 M€.

Par rapport à la prévision budgétaire 2022, ces mêmes produits évoluent d'environ 1.5 %, générant ainsi de recettes supplémentaires d'approximativement **560 K€**.

L'évolution des recettes de fonctionnement, s'expliquent en grande partie sur les chapitres suivants :

Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Poste de recette / filière	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Valorisation des déchets et recette vide tri		4 448 414,65 €	4 957 875,00 €	5 430 899,33 €
Traitement de la collecte sélective	7588-Valorisation des déchets	2 301 620,37 €	3 119 000,00 €	3 747 435,32 €
Traitement des déchets en déchèteries		577 243,59 €	503 375,00 €	565 179,35 €
Recette vide de tri (Collecte sélective)	7588-Vide de tri	1 569 550,69 €	1 335 500,00 €	1 118 284,66 €
Reversement du budget "énergie renouvelable"		512 794,42 €	491 800,41 €	491 800,41 €
TVME-Biométhane (OMR)	7561-Reversement du budget "énergie renouvelable"	453 763,17 €	452 204,12 €	455 210,46 €
Centre de tri (Collecte sélective)		59 031,25 €	39 596,29 €	36 589,95 €
Total chapitre 75		6 530 759,76 €	5 449 675,41 €	5 922 699,74 €

- ➔ Des recettes « valorisation des déchets » en nette hausse, liées aux cours mondiaux des « reprises des matériaux » très favorables sur l'année 2022. Des variations de prix spectaculaire, permettant de dégager plus de 628 K€ de ressources supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire 2022.
- ➔ Des recettes commerciales de gestion de « vide de tri », en diminution, liées aux travaux 2022 effectués pour le passage en extension des consignes de tri (process de tri provisoire) sur le centre de tri de d'Evin Malmaison.

Le chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Poste de recette / filière	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Soutien des Eco-organismes		5 135 511,60 €	4 747 500,00 €	4 777 499,07 €
Traitement de la collecte sélective	7478-Soutien des Eco-organismes	4 672 560,60 €		4 470 459,06 €
Traitement des déchets en déchèteries		462 951,00 €		307 040,01 €
Contributions		24 335 539,50 €	25 323 502,27 €	25 323 507,28 €
Compétence obligatoire	74758-Contribution EPCI	23 239 919,98 €	24 202 157,19 €	24 202 162,20 €
Compétence facultative		1 095 619,52 €	1 121 345,08 €	1 121 345,08 €
Total chapitre 74		29 471 051,10 €	30 071 002,27 €	30 101 006,35 €

- ➔ Les soutiens de nos Eco-organismes quant à eux diminuent, du fait d'encaissements exceptionnels (2019 et 2020) sur l'année 2021. En neutralisant ces soutiens exceptionnels, les recettes « soutiens » restent relativement stables d'une année sur l'autre.
- ➔ Une augmentation de la contribution des agglomérations membres de plus 988 K€, permettant d'équilibrer le budget prévisionnel 2022.

En résumé, La baisse sensible des tonnages constatée **sur l'année 2022**, et un cours des matériaux historiquement élevé pour nos recettes de valorisation matières 2022, ont permis de dégager à la clôture **de l'exercice 2022, un excédent de fonctionnement de plus de 2.06 M€.**

- ➔ Crédits en dépenses non consommés sur 2022 : **1.5 M€**
- ➔ Recettes supplémentaires par rapport à la prévision 2022 : **560 K€**

Cout net 2022 par filières de traitement et par compétence

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

➤ Cout net 2022 par filière de traitement

Filière / service	CA 2022		
	Dépense	Recette	Cous net (R-D)
Traitement de la collecte sélective	4 910 290,89 €	9 699 242,68 €	4 788 951,79 €
Traitement des ordures ménagères	21 398 009,93 €	942 150,10 €	- 20 455 859,83 €
Traitement des déchets verts	1 497 746,85 €	- €	- 1 497 746,85 €
Traitements des ecombrants hors déchèteries	785 086,05 €	91 032,45 €	- 694 053,60 €
Traitement des déchets en déchèteries	5 277 572,09 €	830 180,11 €	- 4 447 391,98 €
Gestion du haut de quai Douaisis AGGLO	1 147 910,18 €	18 912,87 €	- 1 128 997,31 €
Service général	792 306,81 €	16 210,54 €	- 776 096,27 €
Service communication	70 819,68 €	507,30 €	- 70 312,38 €
Services prévention	348 960,68 €	3 446,40 €	- 345 514,28 €
Sous total	36 228 703,16 €	11 601 682,45 €	- 24 627 020,71 €
Contributions des EPCI		25 323 507,28 €	25 323 507,28 €
Résultat de l'exercice hors excédent	36 228 703,16 €	36 925 189,73 €	696 486,57 €
Excédent réporté N-1		1 368 176,20 €	
Résultat cumulé de l'exercice	36 228 703,16 €	38 293 365,93 €	2 064 662,77 €

➤ Cout net 2022 par compétence

	CA 2022		
	Dépense	Recette	Résultat
Opérations de l'exercice hors contributions	36 228 703,16 €	11 601 682,45 €	- 24 627 020,71 €
Compétence obligatoire	35 080 792,98 €	11 582 769,58 €	- 23 498 023,40 €
Compétence facultative	1 147 910,18 €	18 912,87 €	- 1 128 997,31 €
Contributions des agglomérations	- €	25 323 507,28 €	25 323 507,28 €
Compétence obligatoire		24 202 162,20 €	24 202 162,20 €
Compétence facultative		1 121 345,08 €	1 121 345,08 €
Total de l'exercice	36 228 703,16 €	36 925 189,73 €	696 486,57 €
Compétence obligatoire	35 080 792,98 €	35 784 931,78 €	704 138,80 €
Compétence facultative	1 147 910,18 €	1 140 257,95 €	- 7 652,23 €
Résultats reportés N-1		1 368 176,20 €	1 368 176,20 €
Compétence obligatoire		1 344 220,26 €	1 344 220,26 €
Compétence facultative		23 955,94 €	23 955,94 €
Résultats de clôture			2 064 662,77 €
Compétence obligatoire			2 048 359,06 €
Compétence facultative			16 303,71 €

C- La section d'investissement 2022

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

Dépense			Recette		
Chapitre	CA 2022	% CA	Chapitre	CA 2022	% CA
20 - Immobilisations incorporelles	121 879,05 €	2,5%	13 - Subventions d'investissement	23 310,00 €	0,4%
21 - Immobilisations corporelles	1 204 366,11 €	25,0%	45 - Opérations pour compte de tiers	6 457,74 €	0,1%
23 - Immobilisations en cours	4 000,00 €	0,1%	040 - Opérations d'ordre	3 380 424,06 €	51,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 970 237,69 €	61,7%	041 - Opérations patrimoniales	6 862,50 €	0,1%
45 - Opérations pour compte de tiers	5 381,45 €	0,1%	001 - Excédent d'investissement reporté	3 133 890,03 €	47,8%
040 - Opérations d'ordre	499 674,50 €	10,4%		- €	
041 - Opérations patrimoniales	6 862,50 €	0,1%		- €	
TOTAL	4 812 401,30 €	100%	TOTAL	6 550 944,33 €	100%

Dépenses d'investissement :

→ Les chapitres 20 ; 21 ; 23

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), l'acquisition de biens meubles et immeubles et de travaux divers (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un Tableau synthétique des dépenses par chapitre et service pour l'année 2022 (RAR inclus).

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique et de bureau		4 550,40 €		20 050,40 €
	Acquisition véhicule de service		15 500,00 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		25 998,76 €		25 998,76 €
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	114 091,55 €		4 000,00 €	128 059,55 €
	Equipements pour centre de tri		9 968,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	7 787,50 €			1 057 292,50 €
	Prise en charge GER (Gros Entretien Renouvellement) TVME		1 000 000,00 €		
CVO	Passerelle pour bâchage de camion CVO		49 505,00 €		
GESTION HAUT DE QUALITE Douaisis Agglo	Travaux sur déchèteries		96 090,95 €		1 429 089,11 €
	Signalétiques déchèteries		2 753,00 €		
TOTAL		121 879,05 €	1 204 366,11 €	4 000,00 €	1 330 245,16 €

→ Chapitre 16 : Remboursement emprunt

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

Unité / Service	CA 2021	CA 2022
TVME	1 933 484,37 €	1 942 533,25 €
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	400 000,00 €
RESSOURCERIE	33 112,67 €	34 768,31 €
CVO	589 592,99 €	592 936,13 €
TOTAL	2 956 190,03 €	2 970 237,69 €

Recettes d'investissement :

→ Chapitre 001 : Excédent reporté année N-1

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2021, repris dans l'exercice budgétaire 2022, soit 3.13 M€.

→ Chapitre 040 : Amortissement comptable :

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (Une dépense en section de fonctionnement)

D-Etat de la dette 2022 budget principal

Organisme bancaire	Nominal	Durée	Taux	Capital début de période	Annuité 2022			Capital fin de période
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE								
Caisse d'épargne	1 376 871 €	20 ans	Fixe 4,03 %	295 320 €	94 936 €	11 901 €	106 838 €	200 384 €
Banque Postale	2 250 000 €	25 ans	Fixe 1,78 %	1 845 000 €	90 000 €	32 641 €	122 641 €	1 755 000 €
Crédit agricole	3 250 000 €	25 ans	Fixe 1,68 %	2 697 500 €	130 000 €	44 499 €	174 499 €	2 567 500 €
Caisse Française de financement Locale	2 100 000 €	10 ans	Fixe 0,99 %	1 417 500 €	210 000 €	13 254 €	223 254 €	1 207 500 €
Caisse Française de financement Locale	1 700 000 €	25 ans	Fixe 1,78 %	1 479 000 €	68 000 €	25 872 €	93 872 €	1 411 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			7 734 320 €	592 936 €	128 167 €	721 103 €	7 141 384 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole	700 000 €	20 ans	Fixe 3,99	192 117 €	34 768 €	7 665 €	42 434 €	157 349 €
CENTRE DE TRI								
Société générale	1 500 000 €	20 ans	Fixe 4,0612 %	600 000 €	75 000 €	23 222 €	98 222 €	525 000 €
Société générale	6 500 000 €	20 ans	Fixe 3,26 %	2 843 750 €	325 000 €	88 167 €	413 167 €	2 518 750 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	8 000 000 €			3 443 750 €	400 000 €	111 388 €	511 388 €	3 043 750 €
TVME								
Caisse d'épargne	3 000 000 €	15 ans	Fixe 4,37 %	1 490 786 €	212 079 €	60 933 €	273 012 €	1 278 707 €
Banques des territoires	23 000 000 €	22 ans	Variable / livret A + 1 %	16 204 545 €	1 045 455 €	331 756 €	1 377 210 €	15 159 091 €
Société générale	5 000 000 €	20 ans	Fixe 2,298 %	3 250 000 €	250 000 €	75 722 €	325 722 €	3 000 000 €
Caisse d'épargne	7 500 000 €	20 ans	Fixe 2,37 %	4 875 000 €	375 000 €	112 205 €	487 205 €	4 500 000 €
Banque Postale	700 000 €	15 ans	Fixe 1,28 %	490 000 €	46 667 €	6 197 €	52 864 €	443 333 €
Caisse Française de financement Locale	200 000 €	15 ans	Fixe 1,37 %	160 000 €	13 333 €	2 192 €	15 525 €	146 667 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			26 470 331 €	1 942 533 €	589 005 €	2 531 538 €	24 527 798 €
TOTAL EMPRUNT	58 776 871 €			37 840 518 €	2 970 238 €	836 226 €	3 806 464 €	34 870 280 €

L'encours de dette au 01/01/2021, s'élevait à 37.84 M€ pour atteindre 34.87 M€ au 31/12/2022.

Aucun nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2022.

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2022 pour le budget principal

Contrairement à la prévision budgétaire 2022, le coût net réel 2022 de fonctionnement (hors contribution et excédent antérieur) finalement diminue par rapport à la réalisation 2021.

- Prévision d'évolution du coût net (BP 2022) : + 1.74 M€ soit 6.97 % d'augmentation
- Evolution réel du coût net (CA 2022) : - 325 K€ soit 1.31 % de diminution.

Cet écart, s'explique essentiellement de la manière suivante :

- Baisse sensible des tonnages traités sur 2022 par rapport à la prévision 2022.
- Hausse des cours des matériaux sur nos valorisations matières sur l'année 2022.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2022, dégage un excédent de fonctionnement de 2.06 M€, qui a été utilisé en intégralité dans le vote du budget primitif 2023, permettant de minorer l'augmentation de la contribution 2023 des agglomérations membres.

Pour la section **d'investissement** 2022, un excédent constaté de **1.74 M€**, qui a d'ores et déjà mobilisé dans son intégralité dans le budget primitif 2023, essentiellement pour les travaux concernant le passage aux extensions des consignes de tri pour le centre de tri.